

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 novembre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 480)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS118

présenté par
M. Dharréville et M. Monnet

ARTICLE 11 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement contestent cette disposition qui vise à étendre la réduction de cotisations sociales patronales aux rachats de RTT.